



CONCOURS PHOTO FESTIVAL NATURE AIN HAUTEVILLE-LOMPNES

Article 1 : ORGANISATION

L'association du festival nature Ain organise un concours de photographie numérique gratuit en téléchargement dans le cadre de son 6^{ème} festival les 4, 5 & 6 mai 2018 à Hauteville-Lompnes (France/Ain)

Article 2 : CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Ce concours a pour but de montrer des images de paysage, macro, oiseau, faune en faveur de la préservation des milieux, des espèces ou de la biodiversité. Un concours jeune – de 18 ans regroupant les mêmes catégories que le concours adulte. Il est ouvert à tout photographe individuel à l'exclusion des administrateurs de l'association organisatrice du Festival et des membres du jury.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à manifester un intérêt pour l'environnement et à justifier d'un comportement naturaliste ne portant atteinte ni aux milieux, ni aux espèces vivantes à respecter toutes les réglementations en vigueur dans le pays et le lieu où l'espèce a été photographiée.

Article 3 : PREPARATION ET DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant peut déposer 3 photographies au maximum par catégorie, date limite fixée au dimanche 07 janvier 2018 minuit (heure UTC/GMT)

Adresse mail par catégorie: elle est intégrée dans le formulaire de chaque catégorie

Les images déposées seront au format Jpeg et redimensionnées à 3000 pixels pour le plus grand côté (ex: 3000 x 1995 pixels à 72dpi), sans marges ni inscription, 6Mo maximum Les données Exif et les champs IPTC (nom de l'auteur, titre, légende, lieu de prise de vue, espèce photographiée...) devront permettre de comprendre les conditions de prise de vue.

Article 4 : SECTIONS

Toutes les photographies déposées devront traiter de paysage, de macro, d'oiseau et de faune, dans le respect de l'article 2.

Article 5 : JURY ET PRIX

Le jury réalisera la sélection des images en vue de l'exposition du festival et il attribuera les prix. Le jury se réserve le droit de déclasser une image conformément à l'article 2.

Article 6 : REMISE DES PRIX

Les lauréats seront invités à découvrir les résultats et à retirer leurs prix lors de la cérémonie de remise de prix lors du Festival. Les lots non retirés seront gardés à disposition à l'association pendant 4 mois.

Article 7 : DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise l'association à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui en découlera. Ceci inclut :

- le diaporama des photographies sélectionnées
- la publication d'un portfolio et d'un catalogue des expositions du festival.
- la promotion du concours sur Internet, et dans la presse
- la reproduction en vue d'exposition lors du festival

Toujours en relation directe avec le concours. Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

Article 8 : DIVERS

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte par elle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Les participations à ce concours ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière. Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles. S'ils entendent renoncer à la participation au concours, il leur appartient d'informer les organisateurs 30 jours après la date de clôture du concours, afin que leurs photographies soient retirées de la sélection. Tout participant dont la photographie a été sélectionnée accepte que celle-ci soit diffusée sur les supports de communication déjà réalisés lorsque son retrait de participation est intervenu après l'impression ou la diffusion des supports.

En participant à ce concours, le photographe déclare être l'auteur de la photographie présentée, accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Article 8 : THEMES DU CONCOURS

-Paysage

-Faune

-Oiseau

-Macro